



AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

Avis public est par les présentes donné qu'une séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel sera tenue le 2 juin 2025 à 19h, à l'Hôtel de ville, 3860, rue de l'Hôtel-de-Ville, durant laquelle le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effet : Autoriser une superficie de 130,07m² au lieu de 100m² pour la superficie maximale de tous les bâtiments complémentaires. Le tout tel que décrit au règlement de zonage numéro 644.

Identification du site concerné : 445 rang Saint-Félix
Lot 3 348 601 du cadastre du Québec

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Notre-Dame-du-Mont-Carmel ce 13 mai 2025.

Martin Chaput, directeur général et greffier-trésorier